

Placer et transmettre le capital obtenu : Monetivia vous conseille et vous accompagne

Suite à la vente de votre bien immobilier, vous vous retrouvez en possession d'un capital important.

Notre Département Ingénierie Patrimoniale vous aide alors à faire les bons choix en fonction de vos besoins :

- Percevoir des revenus complémentaires, pérennes et sécurisés
- Utiliser immédiatement une partie de votre capital pour réaliser un projet
- Maîtriser votre fiscalité dans le temps
- Transmettre un capital à vos enfants ou petits-enfants

Nos ingénieurs patrimoniaux, en liaison avec vos conseils habituels, sauront vous accompagner en vous prodiguant les recommandations adéquates.

Votre patrimoine est le fruit de votre histoire personnelle et familiale. Monetivia vous offre la possibilité de réaliser de nouveaux projets, difficilement envisageables jusqu'alors, tout en préservant cet équilibre personnel et familial si précieux.

p2_visuel



Titre <div class="c-page__title has-label--large"><div class="c-label">vendeur</div>Placer le capital obtenu</div>

Contact Investisseurs : 01 86 95 74 24 / contact@monetivia.com